



OPEN DEPARTEMENTAL KATA & KUMITE

DATE	Dimanche 10 avril 2022
SALLE	Dojo Chandon
ADRESSE	78 avenue Chandon – 92 230 Gennevilliers
	Frais d'inscriptions pour les compétiteurs :
ENGAGEMENT	3 € en individuel et par épreuve (<i>non remboursables</i>) Paiement par chèque
INSCRIPTIONS	Inscriptions effectuées par les clubs par retour du fichier Excel (http://sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine/competitions)
FORMAT	Challenge Berger
CATEGORIES	Poussins / Pupilles / Benjamins
DATE INSCRIPTIONS	DATE LIMITE INSCRIPTIONS LE JEUDI 7 AVRIL 2022 *

*** Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription.**
(Extrait du règlement Compétitions Saison 2021-2022)

Les dates, lieux, horaires sont donnés sous réserve de modification, les informations définitives sont disponibles sur :
<http://sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine/competitions/>

Dimanche 10 Avril 2022

Contrôle et pesée – Individuels :

08h40-08h55 : Contrôle **KATA & KUMITE – BENJAMINS** - M/F – *Individuels*

10h15-10h30 : Contrôle **KATA & KUMITE – POUSSINS** - M/F – *Individuels*

13h15-13h30 : Contrôle **KATA & KUMITE – PUPILLES** - M/F – *Individuels*

Le coach du club est responsable au niveau du contrôle.

LA TENUE PERSONNELLE DE CHAQUE COMPETITEUR EST OBLIGATOIRE :

Kata : Karaté-gi blanc, ceinture rouge et bleue.

Kumité : Karaté-gi blanc, protège-dent adapté, gants (*rouge ou bleu*), protège-pieds (*rouge ou bleu*), protège tibia, plastron réversible bleu-rouge, casque et coquille pour les garçons.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Passeport sportif à jour, licence de la saison en cours et autorisation parentale.

IMPORTANT :

Tout compétiteur n'ayant pas ses équipements et/ou ne présentant pas ces documents ne pourra pas participer à la compétition.

REGLEMENT :

Par espèce, virement ou chèque à l'ordre du « *CDKarate92* » avec le *bordereau « frais d'engagement »* à rapporter le jour de la compétition ou à retourner avant le jeudi 7 avril 2022 à :

CDK92 - Maison des sports
Place Jules Hunebelle
92140 Clamart

